Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2021 Affichage : 16/06/2021

N° D'ORDRE : 2021-96

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 25 SEANCE DU 10 JUIN 2021

Pouvoirs: 04
Excusé: 00
Absents: 00
Qui ont pris part
à la délibération: 29

Date de convocation: 3 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie — Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique — Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn - M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: M. MARIN Michel pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. BLANC Romain (arrivé à 19h18, participe au vote à partir du point n°12) pouvoir à Mme Catherine DEFAUX – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. Christian TOULOUSE - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme VIENOT Véronique.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

5 - CREATION DE POSTE - GARDIEN BRIGADIER

Monsieur le Maire précise à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'un agent de la Police Municipale souhaite muter au sein d'une autre collectivité. Par conséquent, il convient de pourvoir à son remplacement.

Aussi, il est proposé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de créer un poste de gardien brigadier (IB 356 – 486).

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- De créer un poste de gardien brigadier.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Juin 2021, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT